

Foot5

***Circulaire
Critérium National Foot5***

Novembre 2024

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis **mars 2022**, le Ministère des Sports a confié à la FFF la **délégation de service public** pour la pratique du **Foot5**.

Dans ce cadre, les **engagements majeurs** sont le **développement de la pratique** et **l'organisation de challenges nationaux, comprenant des phases départementales et régionales**.

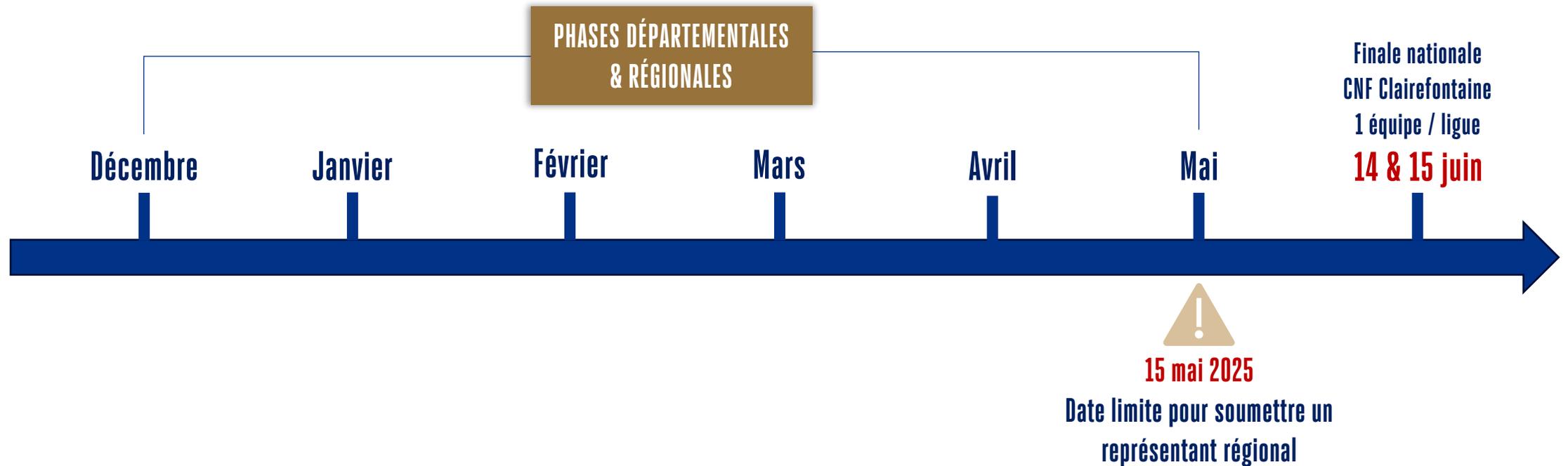
D'un point de vue infrastructures, nous comptons plus de **110 terrains de Foot5 déjà opérationnels** sur l'ensemble du territoire, et près de **150 terrains supplémentaires sont à venir**. En parallèle, la FFF continue d'étendre cette pratique en collaboration avec l'Association Nationale de Foot à 5 (ANF5), qui regroupe les principaux réseaux privés comme ConviSport, Le Five et UrbanSoccer.

Dans ce contexte dynamique, la FFF a décidé de lancer **la première édition du Critérium National Foot5** dont la phase finale se tiendra les 14 & 15 juin 2025.



CALENDRIER

Organisation des différentes phases





CRITÈRES DE PARTICIPATION (1/3)

Organisation des différentes phases



CATÉGORIES

U19 & Seniors

PERSONNES AUTORISÉES À PARTICIPER

Toute personne possédant une licence FFF « Joueur » – saison 24/25 - parmi :

- Libre
- Loisir
- Futnet
- Futsal
- Entreprise

Pour les personnes possédant uniquement une licence FFF « Educateur » ou « Dirigeant » ou « Arbitre » ou « Volontaire » ⇒ **OBLIGATION de prendre une licence « Joueur Amateur » FFF (parmi Libre, Loisir, Futnet, Futsal, Entreprise)**

MIXITÉ DES ÉQUIPES

NON

Critérium uniquement réservé aux licenciés masculins

NOMBRE DE JOUEURS PAR ÉQUIPE

Mini : 5 (dont 1 gardien)

Maxi : 8

Pour la phase nationale, chaque équipe sera autorisée à 2 encadrants

MATÉRIEL AUTORISÉ

Ballon de Futsal taille 4

Privilégier chaussures à semelles plates
(Chaussures à crampons moulés autorisés sauf dans les structures privées)

ARBITRAGE

Arbitres officiels
(officiant habituellement en Foot à 11 et/ou Futsal)
Pour les phases départementales et régionales, défraiement à prévoir

PHASE DÉPARTEMENTALE

4 équipes mini / Pas de maxi

PHASE RÉGIONALE

6 équipes mini



Que ce soit pour les phases départementales et régionales, il est obligatoire de réaliser des feuilles de match où il sera renseigné, à minima, les informations suivantes pour chaque participant :

- le n° de licence FFF
- le nom complet
- le prénom
- la date de naissance (optionnel)

CRITÈRES DE PARTICIPATION (2/3)

Organisation des différentes phases



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est laissé libre choix aux Districts et Ligues de prioriser, ou non, l'inscription des équipes selon des critères définis au préalable (clubs ayant une Section Loisir / un terrain de Foot5...).

STRUCTURE DES PHASES DÉPARTEMENTALES / RÉGIONALES

Il est laissé libre choix aux Districts et Ligues de définir la structure de leur(s) phase(s) respective(s) (matchs de poule...).



RECOMMANDATION :

Nous vous invitons à recenser le nombre d'équipes/clubs par phase (secteurs/départementale(s), régionale(s) et nationale), tout en récoltant un maximum d'informations (exemple : nombre de joueurs par équipe, quelles licences, clubs ayant une section Loisir, clubs ayant un/des terrain(s) de Foot5...).

Chaque Ligue recevra, de la FFF, une participation financière de 2.000 € pour l'organisation de sa phase régionale.



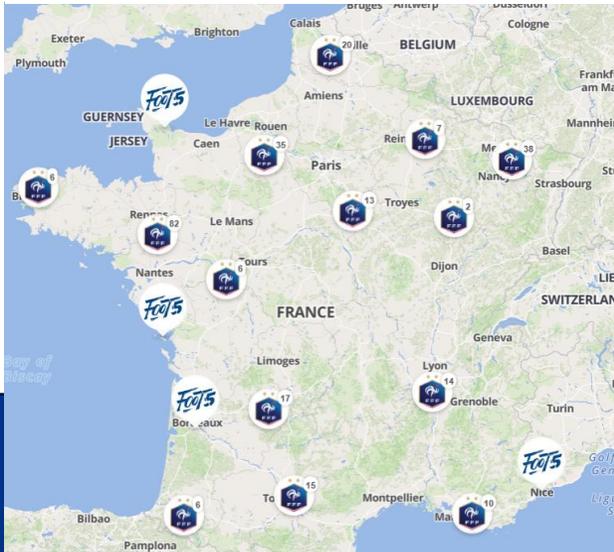
CRITÈRES DE PARTICIPATION (3/3)

Les phases départementales et régionales devront obligatoirement se tenir sur les terrains listés ci-dessous, selon l'ordre de priorité indiqué (de gauche à droite) :



1

Terrains de Foot5 co-financés par la FFF



Cliquez sur la carte

2

Terrains des centres privés de l'ANF5



Cliquez sur la carte

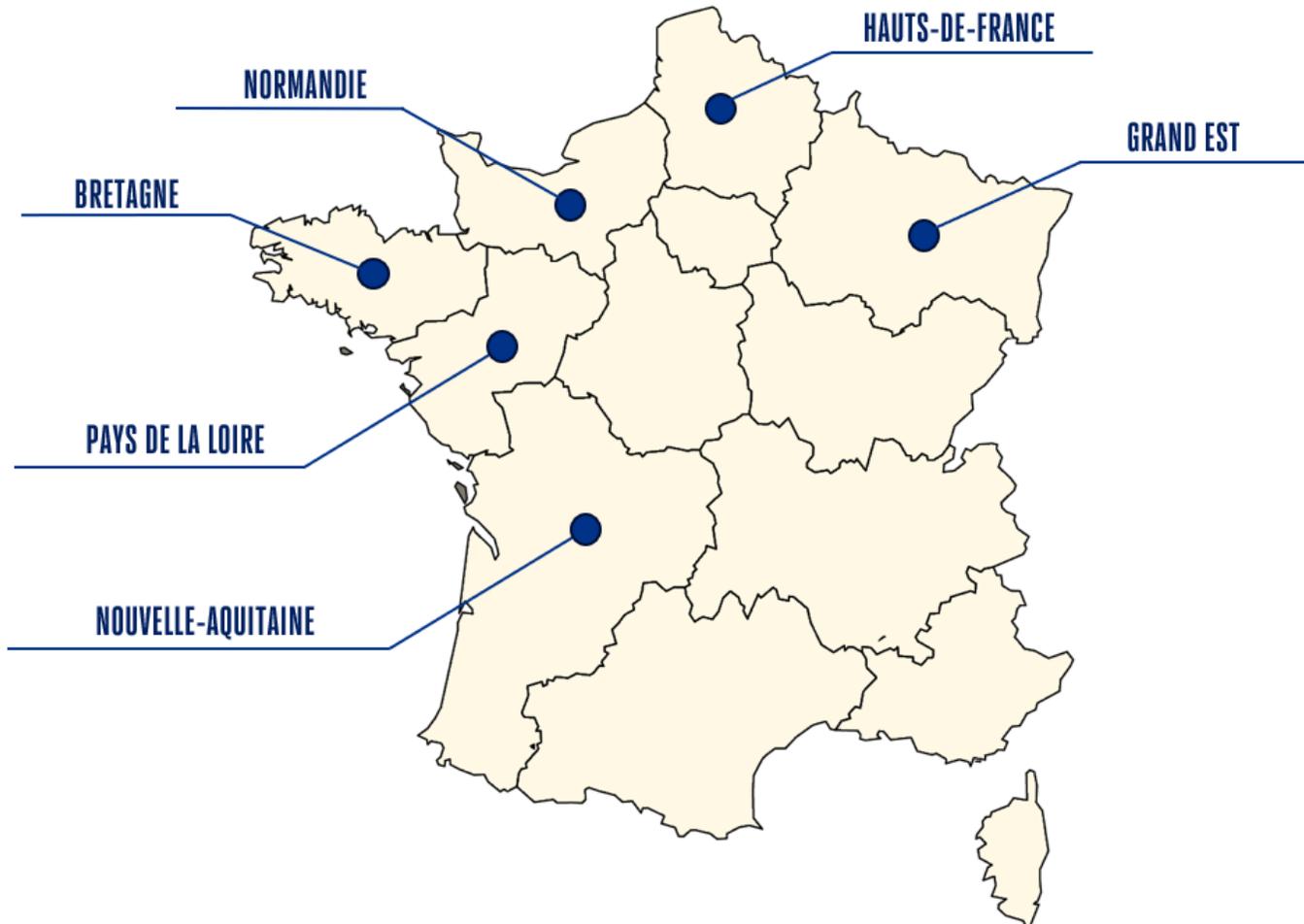
3

Ou encore...

- ⇒ Sur des terrains de Foot5 non co-financés par FFF à la condition qu'ils respectent les critères d'implantation (au sein d'un complexe sportif Football classé T6 minimum) et le cahier des charges technique d'un terrain de Foot5 FFF (NB : le terrain doit être identifié et validé par la CRTIS/CDTIS via la plateforme STADIUM);
- ⇒ Sur des terrains de centres privés, hors convention de collaboration avec l'ANF5.



LIGUES PARTICIPANTES



BRETAGNE	31 terrains dont 21 opérationnels
GRAND EST	46 terrains dont 14 opérationnels
HAUTS-DE-FRANCE	25 terrains dont 16 opérationnels
NORMANDIE	34 terrains dont 8 opérationnels
NOUVELLE-AQUITAINE	25 terrains dont 8 opérationnels
PAYS DE LA LOIRE	54 terrains dont 29 opérationnels

CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*

FEUILLE DE MATCH



FEUILLE DE MATCH

FINALE NATIONALE - CRITÉRIUM NATIONAL FOOT5
14 & 15 JUIN 2025
CNF CLAIREFONTAINE

NOM DU CLUB					
NUMERO D'AFFILIATION					
COULEURS DU CLUB/DE L'ÉQUIPE					
JEU N°1	MAILLOT		SHORT		CHAUSSETTES
JEU N°2	MAILLOT		SHORT		CHAUSSETTES

RÉFÉRENT DE L'ÉQUIPE	
NOM & PRÉNOM	
EMBAÏK	
PORTABLE	

LISTE DES JOUEURS					
N°	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Divers
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

LISTE DE L'ENCADREMENT					
N°	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Divers
1					
2					

Des supporters ou accompagnateurs ont-ils prévus de se rendre au CNF ? **Oui / Non**

Si oui, combien de personnes (estimatif) :

Quel sera leur mode de transport :

Autres

Envoyée par la Ligue, ou par le club à la FFF, elle correspond à l'engagement des joueurs avec une équipe.

La liste doit être composée, au maximum, de **8 joueurs + 2 entraîneur(s)**.

Elle est à retourner pour le vendredi 6 juin 2025 à l'adresse suivante : mlanct@fff.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*



FICHE D'ENGAGEMENT



CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*

FICHE D'ENGAGEMENT (1/2)

	DISTRICTS PARTICIPANTS				
	NOM DU DISTRICT	NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES	DATES / PHASE(S) DÉPARTEMENTAL(E)	LIEU(S) <small>(Préciser s'il s'agit d'un terrain Foot5 Club ou d'un terrain Foot5 AMIS)</small>	FORMULE PROPOSÉE <small>(collérim, glitche...)</small>
PHASE DÉPARTEMENTALE	DISTRICT 1				
	DISTRICT 2				
	DISTRICT 3				
	DISTRICT 4				
	DISTRICT 5				
	DISTRICT 6				
	DISTRICT 7				
	DISTRICT 8				
	DISTRICT 9				
	DISTRICT 10				

CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*

FICHE D'ENGAGEMENT (2/2)

	LIGUE	
	NOM DE LA LIGUE	
PHASE RÉGIONALE	NOM & PRÉNOM DU RÉFÉRENT	
	NOMBRE D'ÉQUIPES PARTICIPANTES	
	DATE PHASE RÉGIONALE	
	LIEU <small>(Préciser s'il s'agit d'un terrain Foot5 Club ou d'un terrain Foot5 AMIS)</small>	
	FORMULE PROPOSÉE	

La fiche d'engagement - pages 1 & 2 - sont à renvoyer à Michaël LANGOT - mlangot@fff.fr pour le :
VENDREDI 28 FÉVRIER 2025

CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*

LOIS DU JEU

Cliquez sur l'image ci-dessous ou scannez le QR code pour accéder aux Lois du jeu Foot5





DURÉE DE PRATIQUE

Le temps de pratique ne peut pas dépasser 60 minutes pour un joueur sur une journée.



Exemple de plateaux :

PLATEAU À 3 ÉQUIPES

Matches aller-retour soit
4 matchs par équipe
1 match = 15 minutes

PLATEAU À 4 ÉQUIPES

Matches aller-retour soit
6 matchs par équipe
1 match = 1 x 10 minutes

PLATEAU À 5 ÉQUIPES

4 matchs par équipe
1 match = 15 ou 2 x 7
minutes

RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM



Créarium National *Foot5* Règlement

La FFF lance sa première édition du Créarium National Foot5.
Ce tournoi sera ouvert aux joueurs des catégories U19 et Seniors et dédié aux clubs affiliés à la FFF.
Les lois du jeu du Foot5 édictées par la FFF sont applicables pour le Créarium National Foot5. Les dispositions énoncées au présent règlement les complètent.

1. Droit de propriété F.F.F.

Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du Code du Sport, la Fédération Française de Football est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (*télévision, téléphonie mobile, internet...*). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès de la Fédération Française de Football.

2. Comité d'organisation

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur désigne les membres d'un comité d'organisation qui coordonne le déroulement de la compétition (« *Comité d'Organisation* »).

Les Ligues Métropolitaines assurent l'organisation de la phase régionale en concertation avec le comité d'Organisation. À cette fin, chaque Ligue Métropolitaine peut créer un comité d'organisation régional.

Les Districts assurent l'organisation de la phase départementale en concertation avec leur Ligue Métropolitaine d'appartenance. À cette fin, chaque District peut créer un comité d'organisation départemental.

3. Engagements

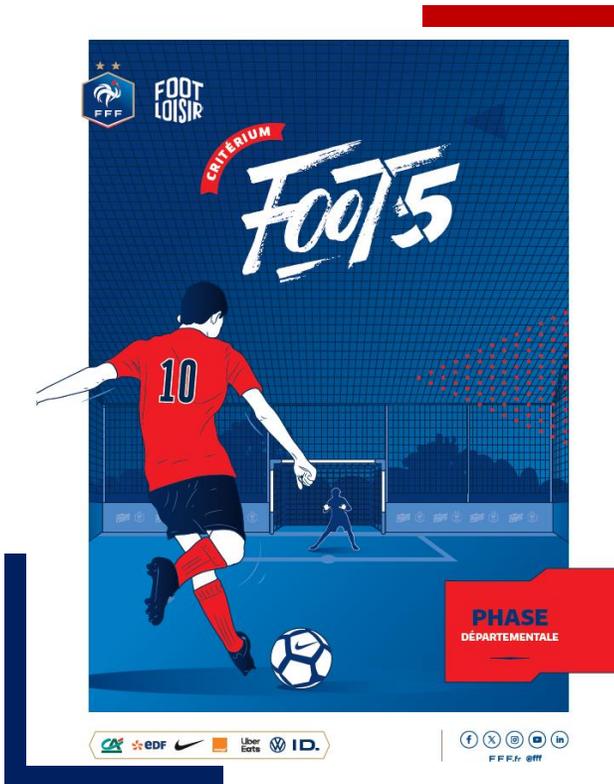
3.1. Ligues pilotes

- Pour participer au Créarium National Foot5, la FFF s'appuie sur six (6) Ligues pilotes.
- Après examen de la formule de compétition proposée par chaque Ligue Métropolitaine, le Comité d'Organisation se prononcera sur la participation de cette dernière et déterminera le nombre d'équipes qui pourront être qualifiées par la Ligue Métropolitaine afin d'accéder à la finale nationale.

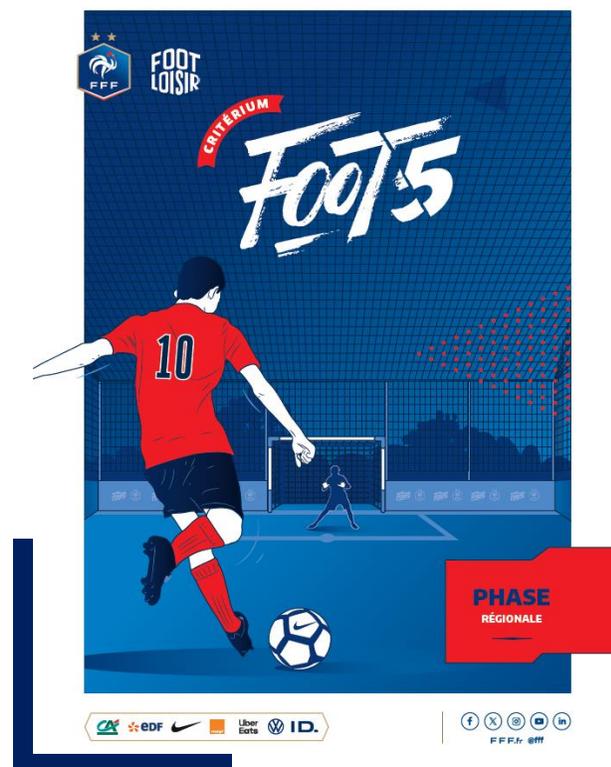
CRITÉRIUM NATIONAL *Foot5*

COMMUNICATION & PROMOTION

AFFICHE PHASE DÉPARTEMENTALE



AFFICHE PHASE RÉGIONALE



TYPO FOOT5

Foot5

